

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/UKR/44

15 octobre 1997

(97-4462)

---

## Groupe de travail de l'accession de l'Ukraine

### ACCESSION DE L'UKRAINE

#### Communication de l'Ukraine

La Commission gouvernementale sur l'accession de l'Ukraine à l'OMC a fait parvenir au Secrétariat les informations reproduites ci-après, qui peuvent être consultées à la Division des accessions (Bureau 1126).

#### Marchés publics:

- Résolution n° 694 du Conseil des ministres, du 28 juin 1997 - Réglementation des appels d'offres internationaux dans le cadre des marchés publics;
- Note explicative relative à la Résolution n° 694 du Conseil des ministres, du 28 juin 1997, sur les procédures d'adjudications internationales (appels d'offres) dans le cadre des marchés publics de marchandises (travaux et services) d'origine étrangère et la Réglementation des procédures d'appels d'offres internationaux dans le cadre des marchés publics de marchandises (services) d'origine étrangère.

#### Mesures sanitaires et phytosanitaires:

- Résolution n° 567/96-SR du Parlement ukrainien, du 5 décembre 1996, sur les procédures de mise en application de la Loi portant modification de la Loi sur la médecine vétérinaire;
- Résolution n° 569/96-SR du Parlement ukrainien, du 5 décembre 1996, sur l'entrée en vigueur de la Loi sur la responsabilité des entreprises, des instituts et des organismes en cas de violation de la législation sur la médecine vétérinaire;
- Règles concernant la délivrance de documents vétérinaires pour les marchandises assujetties à un contrôle vétérinaire obligatoire (et annexes);
- Prescriptions vétérinaires pour l'importation de bovins à pedigree, d'équidés, de volailles, de poissons, d'animaux à fourrure et d'abeilles en Ukraine;
- Catégories spéciales de contrôles à la frontière: contrôle vétérinaire, quarantaine et contrôle écologique.

./.

Normes et certifications:

- Résolution n° 244 du Conseil des ministres, du 19 mars 1997, sur les mesures relatives à l'introduction progressive en Ukraine des directives de l'Union européenne, des règles sanitaires, écologiques, vétérinaires et phytosanitaires et des normes internationales et européennes;
- Règles concernant l'agrément obligatoire des véhicules automobiles, leurs composants et leurs outils (approuvées par le Décret n° 23 du Derzhstandard ukrainien (Comité d'Etat de normalisation), du 17 janvier 1997);
- Règles concernant l'agrément obligatoire des matériaux et produits utilisés dans la construction (approuvées par la Décision n° 192, du 11 avril 1997, du Comité de normalisation, de métrologie et de certification);
- Procédures de la certification des produits (DSTU 3413-96 - Norme ukrainienne);
- Procédures concernant la reconnaissance des résultats de la certification des marchandises importées (système de certification UkrSEPRO).

Système fiscal:

- Loi n° 77/97-SR du 18 février 1997 portant modification de la Loi sur le système fiscal;
- Loi n° 168/97-SR du 3 avril 1997 sur la taxe à la valeur ajoutée;
- Loi n° 283/97-VR du 22 mai 1997 portant modification de la Loi sur les bénéfices des sociétés; et
- Décret n° 327/95-VR du Conseil des ministres, du 15 septembre 1995, sur le droit d'accise (et adjonctions et modifications des 30 avril 1993, 19 novembre 1993, 16 novembre 1995 et 11 juillet 1996).

ADPIC:

- Loi du 21 avril 1993 sur la protection des droits afférents aux variétés végétales;
- Annexe du Décret n° 806 du Conseil des ministres, du 28 septembre 1993 - Liste des espèces et genres végétaux dont les variétés sont protégées par brevet.